

# Histoire des MJC

## Le temps des fondations des MJC 1907-1947 et "1948-1958"

### la "mouffe", ancêtre des maisons des jeunes et de la culture

La "Mouffe", Maison pour Tous de la rue Mouffetard à Paris (Vè), est sans conteste l'ancêtre des MJC. Mais elle est aussi un espace d'expérimentation des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des centres sociaux et socioculturels, et même des Maisons de la Culture initiées bien plus tard, dans les années 60, par André Malraux.



"La Mouffe"

En 1906, une étudiante, Catherine Descroix, venue se loger au 6 de la rue Mouffetard crée une association "Chez nous", rattachée au Sillon de Marc Sangnier, mouvement progressiste du catholicisme social qui prône "l'éveil démocratique" : "se conduire en parfaits chrétiens et en parfaits démocrates (...) pour le bien du Christ et le bien du peuple".

Dans cet esprit et grâce aux bénéfices de la vente de chaussures fournies par une coopérative de Fougères, Catherine Descroix organise des colonies de vacances, des conférences, une bibliothèque, des sorties appelées "caravanes", un groupe choral et musical. Après son départ en 1910 pour Alexandrie, André Lefevre (dit "Vieux Castor"), puis Marthe Levasseur (dite "Mère Louve") prennent le relais, renforcent l'équipe et viennent s'installer au 76 de la rue Mouffetard, ancien siège d'une Maisons des Syndicats, et d'une Université populaire où Jean Jaurès, Trotski et Lénine lui-même se seraient adressés aux ouvriers parisiens. Après la première guerre mondiale, l'équipe de la "Mouffe" met en place un cinéma, se lance dans le scoutisme ("vieux castor" et "mère louve" seront respectivement commissaire national et régional et commissaire régionale des Eclaireurs de France), ouvre un restaurant, un bar "antialcoolique", organise des colonies de vacances en province, gère une "caisse de solidarité et des loyers" pour les familles défavorisées du Vè arrondissement de Paris.



## Le 76 de la Rue Mouffetard

La Maison pour tous de la rue Mouffetard associe rapidement et volontairement catholiques et protestants, israélites et laïques, ce qui la conduira à rompre avec le catholicisme militant du Sillon que Catherine Descroix, de retour de l'armée d'Orient où elle était infirmière jusqu'en 1921, voulait- contre tous-réimposer. Cette première rupture annonce l'esprit de laïcité ouverte active qui fondera plus tard la démarche éducative originale des Maisons des Jeunes et de la Culture : ouverture à tous quels que soient l'origine sociale et le niveau d'instruction, refus d'être inféodé à un quelconque parti ou confession, confrontation de toutes les opinions sans crainte du conflit mais dans les respects de l'autre et des règles du débat démocratique.

Pendant la seconde guerre mondiale, la Mouffe resta très active malgré des passages de ligne de démarcation souvent périlleux, des convocations par la Gestapo pour activités interdites - notamment celles des Eclaireurs de France que la maison couvre - et la disparition en déportation de Mademoiselle Cahen, chargée de l'alimentation des enfants.

Mais c'est surtout après la Libération et avec l'arrivée de Georges Bibille ("Bill") que la Mouffe rattachée à la République des Jeunes puis à la Fédération Française des MJC, prendra une ampleur culturelle considérable, tout en gardant sa dimension de structure de jeunesse et d'éducation populaire. Nombreux comédiens, cinéastes, plasticiens, musiciens, chanteurs, poètes, y feront leurs premiers pas : Raymond Rouleau, Raymond Devos, et beaucoup d'autres, sans compter les plus grands intellectuels du moment, Jean Paul Sartre et Simone de Beauvoir entre autres, qui viendront y parler philosophie, politique, littérature et condition féminine.

## Les maisons des jeunes sous vichy et dans les actions de résistance

Juin 1940 : La défaite militaire, la débâcle civile, l'occupation, l'armistice, le vote des pleins pouvoirs à Pétain... Dès son installation, le gouvernement de Vichy conçoit et met en place, dans l'esprit de la révolution nationale, une politique d'encadrement de la Jeunesse.

Cette politique passe par trois dispositifs : les chantiers de jeunesse, les écoles de cadres ou écoles de chefs, et les maisons des jeunes, le tout sous la responsabilité d'un Secrétariat général à la jeunesse. Les premiers responsables des maisons des jeunes sont formés en décembre 1940 à l'école des cadres d'Uriage (Isère). Mais dès 1941, on ouvre une zone Sud à proximité de Die (Drôme), dans le château de Charmages, une école de cadres, chefs de maisons de jeunes. Joffre Dumazedier, le futur co-fondateur de Peuple et Culture et inventeur de la sociologie des loisirs, en est le responsable pédagogique et le directeur des études. L'école est dirigée par Maurice Rouchy, responsable des CEMEA, avec en arrière-plan, comme délégué général des Maisons des Jeunes, André Lefevre, "vieux castor".

C'est, semble-t-il, à Chamargues qu'a été conçu et expérimenté par les stagiaires le fameux Conseil de Maison permettant à chaque jeune de prendre des responsabilités au quotidien, de développer des activités avec l'aide pédagogique du chef de maison. Mais dès 1943, les maisons des jeunes vont prendre des distances avec le gouvernement de Vichy et le Secrétariat Général à la Jeunesse.



Paul Jansen

Paul Jansen donne un cours d'instruction militaire.

Le journal des chefs de maison, "fenêtre ouverte", ne sera plus édité à Vichy mais à Lyon sous la responsabilité de l'Association nationale des Maisons des Jeunes que préside M.ANDRE, par ailleurs vice-président de la Mutualité française. Sur le terrain, certaines maisons ont une double vie. A Caen, l'Office de la Jeunesse, animé par Édouard Colin, joue un rôle social et reste, avec son restaurant et son centre d'accueil, au service des jeunes. Mais en même temps, il sert de camouflage aux mouvements de jeunesse dissous par l'occupant et apporte l'aide nécessaire à ceux qui veulent se soustraire à la déportation et au travail obligatoire.



**Levée des couleurs dans le Vercors**  
Les jeunes de la Maison des Jeunes de Romans.

A Romans, le chef de la Maison des Jeunes masculine, Paul Jansen, qui dès l'automne 1942 a rejoint l'armée secrète, s'engage avec les jeunes adhérents et membres du Conseil de Maison dans des actions de résistance qui les conduiront dans les maquis du Vercors et à la lutte armée. Sur une soixantaine de jeunes du groupe, sept garçons disparaissent dans les combats.

## **André Philip et la création de la République des Jeunes**

L'histoire communément admise des Maisons des Jeunes et de la Culture veut que ce soient les mouvements de jeunesse, certains mouvements de résistance et certains syndicats (la CGT et la Confédération Générale des Agriculteurs) qui, se regroupant, aient créé la République des Jeunes, véritable préfiguration de la FFMJC.

Sans minimiser le rôle de ces différents mouvements et organisations, il semble difficile d'affirmer que la création de la République des Jeunes aurait été possible sans l'action d'André Philip et à travers lui, sans la volonté de l'Etat et du Gouvernement Provisoire de la République Française.



**André Philip**  
André Philip (à gauche), Président de la FFMJC jusqu'en 1968, et Lucien Trichaud, Délégué Général de 1962 à 1969.

C'est qu'André Philip a des responsabilités importantes et entretient des relations privilégiées avec le Général de Gaulle. Ce brillant économiste, docteur en économie politique puis en sciences juridiques, reçu premier à l'agrégation, élu S.F.I.O [1], s'est refusé à voter les pleins pouvoirs à Pétain en 1940. Engagé dans la Résistance dès 1941 dans le cadre du mouvement "Libération Sud", recherché par la Gestapo et accusé de trahison par Vichy, il rejoint de Gaulle à Londres en 1942. Celui-ci lui confie alors une mission auprès de Roosevelt (le convaincre de la

légitimité du Général) et le nomme commissaire national à l'Intérieur. Plus tard, André Philip jouera un rôle essentiel dans l'élaboration de la constitution de la IVème République en tant que Président de la Commission de Constitution des Assemblées Constituantes.

Ainsi la création en octobre 1944 de la République des Jeunes et la reprise du projet des maisons des jeunes prennent-elles une dimension d'ordre national, légitimée par l'intervention de l'Etat de la Libération. La préoccupation n'est, semble-t-il, pas totalement nouvelle. Lorsqu'il était Commissaire national à l'Intérieur dans le gouvernement provisoire, André Philip avait étudié, avec des mouvements de jeunesse de la Résistance, le problème de la transformation des maisons des jeunes de Vichy. Ainsi, malgré la volonté affirmée à la Libération d'opérer une rupture avec la période Vichy, il apparaît très tôt qu'on veuille se saisir de l'expérience acquise et peut-être aussi reprendre sous un autre nom le projet des Clubs de Loisirs de 1936, en lui donnant une dimension qui dépasse le cadre de la seule organisation des loisirs.

La République des Jeunes se réunit pour la première fois à Lyon le 4 octobre 1944. Elle est composée de représentants de mouvements de jeunesse (Auberges de Jeunesse, Éclaireurs de France), d'organisations syndicales (C.G.T. et C.G.A.) et de mouvements de résistance (Forces Unies de la Jeunesse Patriotique). Puis viendront s'y adjoindre les Jeunesses Socialistes, l'Union de la Jeunesse Républicaine de France, la Ligue de l'Enseignement, le Syndicat National des Instituteurs, l'Association Catholique de la Jeunesse Française et les Scouts de France.

Le but de cette organisation nationale est de susciter et de coordonner le développement de Maisons des Jeunes, institutions qui doivent permettre le rapprochement des diverses organisations et mouvements, leur apporter des moyens d'action, mais aussi accueillir les jeunes inorganisés. Cette association prône la gestion associative des maisons où les jeunes doivent eux-mêmes, et en dehors de tout étatisme et paternalisme, élire leurs conseils avec le soutien du conseil d'administration de la personne morale gestionnaire du lieu.

Les Maisons des Jeunes semblent donc, dans l'euphorie de la Libération, promises à un bel avenir, d'autant que dans sa circulaire du 13 novembre 1944, Jean Guehenno, alors directeur des mouvements de Jeunesse et de la culture populaire, écrit : "*Nous voudrions qu'après quelques années, une maison d'école au moins dans chaque ville ou village soit devenue 'une maison de la culture', une 'maison de la jeune France', un 'foyer de la nation', de quelque nom qu'on désire la nommer, où les hommes ne cesseraient plus d'aller, sûrs d'y trouver un cinéma, des spectacles, une bibliothèque, des journaux, des revues, des livres, de la joie et de la lumière. Cette maison serait en même temps une maison des jeunes*".

## **1948 : création de la fédération française des maisons des jeunes et de la culture**

Passée l'euphorie de la Libération, la République des Jeunes connaît de graves difficultés. Financières d'abord : les subventions sont réduites et ne sont versées qu'avec beaucoup de retard. Structurelles également : dès le début de 1945, la République des Jeunes est marquée par des dissensions puis par une crise grave. De nombreux mouvements, qui la composent manifestent leur scepticisme, voire leur opposition, en particulier la Ligue de l'Enseignement et le Syndicat National des Instituteurs. Dans ces conditions la République des Jeunes n'a plus de raison d'être, sinon à se transformer radicalement pour devenir une institution de jeunesse parmi d'autres. La crise sera dénouée et des perspectives nouvelles définies grâce, en partie, à la nomination d'Albert Léger au poste de Délégué Général en janvier 1946, André Philip lui-même étant trop pris par ses responsabilités de ministre de l'Économie et des Finances dans les gouvernements, Goulin, Blum, puis Ramadier (janvier 1946 - mai 1947).

Albert Léger réduit l'équipe professionnelle nationale de la République des Jeunes (ce qui a pu le faire considérer comme un liquidateur) mais recrute plusieurs adjoints, plus proche des maisons. Il limite les coûts et engage une politique de développement à la dimension des moyens consentis par l'Etat.

Pendant les années 1946 et 1947, il met à l'étude et élabore des statuts types d'une MJC, d'une fédération départementale, de la future FFMJC, le règlement intérieur de ces 3 structures ainsi que les statuts des directeurs de MJC, autant de texte qui après approbation ministérielle seront adoptés par l'assemblée générale constitutive de la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, réunie à Saint-Cloud le 15 janvier 1948. Le mot "Culture" a été ajoutée au vocable "Maisons des Jeunes". Pourquoi ? On tient sans doute à se démarquer définitivement des maisons des jeunes de Vichy. Mais il y a une explication autrement importante : on n'a pas trouvé une appellation meilleure que que Maison des Jeunes et de la Culture pour dire que ces structures ne devaient pas être réservées aux jeunes, mais aussi ouvertes à tous et que finalement tout acte éducatif en direction des jeunes devait se construire dans une démarche culturelle et intergénérationnelle. Ainsi dans le contexte de l'époque, on a préféré "MJC" à "Maison pour Tous" qui aurait vidé le projet d'une grande partie de son sens.

C'est donc fort du travail accompli, des restructurations opérées et de la légitimité de l'Etat qu'André Philip peut s'adresser M.Naegelen, ministre de l'Éducation Nationale, lors de l'assemblée générale constitutive de la FFMJC et faire état de cette démarche éducative de liberté, c'est à dire de rejet de tout paternalisme, autoritarisme et étatismisme au profit de la diversité la plus grande des idées, des initiatives et des activités, de laïcité également "entendue dans un sens positif "en faveur de l'esprit démocratique", enfin de "recherche de la vérité dans l'esprit d'humilité qui est celui de la véritable recherche scientifique..." Dans sa réponse, le ministre de l'Éducation Nationale relève cette conception avancée de la laïcité et de la liberté porteuse d'avenir et de lumière : *"Laïcité, cela signifie pour nous respect de toutes les opinions, de toutes les croyances (...). Vous avez le droit et je dirais que vous avez le devoir de les confronter. Il n'est pas de véritable liberté s'il n'est pas de confrontation des idées et des croyances (...). Lorsque vous créez une de vos maisons des jeunes dans quelqu'un de nos faubourgs, dans quelqu'un de nos villages, vous allumez un feu. Faites-en jaillir le plus possible et si vous ne voyez pas l'aurore, un jour ils se seront rejoints et l'aurore resplendira sur l'humanité"*.

# L'essor, la maturation, le développement : "1959-1983"

## les maisons des jeunes et de la culture enfants chéries du gaullisme

La IVème République, soucieuse de la reconstruction du pays, mais empêtrée dans les questions posées par l'instabilité gouvernementale et la décolonisation, se préoccupe peu d'éducation populaire et de développement culturel. Au nombre de 118 en 1950, les MJC ne sont que 200 en 1958.

Cette période de lente progression marquée par un combat de tous les instants est aussi une période de recherche, d'expérimentation et de maturation dont la revue "Pas à Pas" se fait l'écho : la pédagogie des conseils de maisons, le travail des directeurs, les relations entre bénévoles et professionnels, la cogestion. C'est aussi la période des premières prises de position civiques notamment sur la guerre en Algérie où une demi-douzaine de maisons affiliées à la FFMJC sont implantées.



Maurice Herzog

André Philip (à gauche) et Maurice Herzog (3ème en partant de la gauche)

Il faudra attendre le retour du Général de Gaulle aux affaires et la nomination de Maurice Herzog [1], Haut Commissaire puis Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports pour assister à un impressionnant développement des MJC. L'interview que Maurice Herzog donne au journal "Le Monde" du 18 septembre 1959 est le coup d'envoi de ce développement. S'adressant à des maires inquiets de la montée de la violence urbaine et du phénomène "blousons noirs", il préconise quelques remèdes dont "l'expansion rapide des Maisons des Jeunes".

Dans la semaine qui suit la parution de l'article, la FFMJC enregistrera 60 demandes de création au lieu de 3 ou 4 habituellement. Le plan d'équipements sportifs et socioculturels aidant, on construit au milieu des années 60 deux MJC par semaine, et la deuxième loi-programme (1966-70) prévoit de construire 750 maisons nouvelles. L'institution tisse sa toile : 262 MJC en 1960, 293 en 1961, 350 en 1962, 455 en 1963, 505 en 1964, 784 en 1966, 1030 en 1967, près de 1200 en 1968. De 1959 à 1968, le budget de la Jeunesse et des Sports a été multiplié par 14 : la FFMJC à elle seule reçoit la moitié des subventions allouées aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Le nombre de directeurs augmente rapidement (plus de 400 en 1967) et constitue un corps professionnel motivé et fortement syndiqué. Le délégué général Lucien Trichaud, entouré d'une équipe nationale importante, entretient des relations privilégiées avec Maurice Herzog, les ministères, les organismes nationaux et internationaux. Il assure la présidence du FONJEP [2] dont il est l'initiateur principal. L'expérience de formation conduite par la

FFMJC depuis 1959 n'est pas étrangère à la création du DECEP (Diplôme d'État de Conseiller en Éducation Populaire).

Au moment du XX<sup>e</sup> anniversaire de la création de la République des Jeunes à Lyon en juin 1965, la FFMJC se prend à rêver. La prospective va bon train... Un plan de développement prévoit une MJC pour 6000 habitants en milieu urbain, soit 3500 maisons et 9300 maisons rurales, soit au total près de 13 000 MJC, et tout cela "dans un délai qui ne saurait guère dépasser 10 années".

Mais on commence à parler de "développement impérialiste", de "monopole quasi absolu sur l'éducation populaire", de constitution "d'un État dans l'État" et aussi de "crise de croissance" et de "splendide isolement" de la FFMJC. Nous sommes en 1966 : François Misoffe vient de remplacer Maurice Herzog à la tête du premier Ministère de la Jeunesse et des Sports

## La FFMJC autour de 1968 : une institution à abattre ?

Dès son arrivée au gouvernement, François Misoffe entend conduire une politique de la jeunesse originale. Voulant "associer les jeunes eux-mêmes à la recherche et à la définition d'une politique les concernant", il ouvre un "livre blanc de la jeunesse" leur permettant de s'exprimer.

Dans un premier temps, la FFMJC joue le jeu. Mais la situation se dégrade rapidement. En effet, François Misoffe, qui ne ménage pas ses critiques à l'égard des MJC "conçues par les adultes et pour les jeunes" et où "les jeunes ne se sentent pas chez eux", lance le projet des "mille clubs", petits lieux aménagés et gérés par les jeunes eux-mêmes. Début 1967, la tension monte d'un cran. Les subventions de l'État à la FFMJC ne sont ni connues et on sait encore moins quand elles seront mandatées. On convoque une assemblée générale en session extraordinaire à Paris, à la MJC Maurice Ravel. Lors de ce rassemblement, dont la presse se fait largement écho, les représentants des MJC "protestent" et "s'insurgent" en termes "vifs" contre le Ministre qui "néglige le dialogue avec les représentants des mouvements".

L'attitude de François Misoffe à l'égard des MJC a pour effet de mobiliser un peu plus un personnel inquiet pour son avenir autour du syndicat CGT, des directeurs, largement majoritaire à l'époque. La montée des tensions et la radicalisation des discours génèrent des divergences, y compris à l'intérieur de la FFMJC, situation qui conduit le président fondateur André Philip à démissionner le 31 mars 1968 en expliquant qu'appelé à des fonctions internationales importantes, il ne disposait plus du temps nécessaire **"pour combattre à la fois un ministre hostile et un syndicat irresponsable"**. Dans sa lettre de démission parue dans Le Monde du 3 avril 1968, il stigmatise notamment un ministre qui "comme au temps de Vichy" considère la jeunesse "comme une classe séparée, confinée dans un ghetto". Et André Philip d'ajouter : **"J'ai tenté à deux reprises d'expliquer au Ministre de la Jeunesse les problèmes de l'éducation permanente. J'ai dû constater que rien ne l'intéressait en dehors de sa publicité personnelle, ce qui ne me permet plus de le respecter"**.

Les événements de mai-juin 1968 vont confirmer cette image des MJC volontairement indépendantes de l'État et de tous les pouvoirs, ouvertes à tous les débats, à la libre expression des jeunes (à la FFMJC, on défend depuis longtemps le droit de vote à 18 ans), et aux mouvements sociaux. Ainsi dans de nombreuses villes et quartiers, lorsque l'usine et le lycée ont fermé leurs portes parce que les responsables craignent l'occupation des locaux, les MJC restent-elles souvent le seul lieu ouvert où l'on va pouvoir se réunir librement et parler, démarche que la FFMJC elle-même encourage, voyant là une mission essentielle des structures qu'elle fédère.

Le gouvernement constitué à la suite des élections législatives de juin 1968 confie à Joseph Comiti un Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports. Le dialogue avec l'État

reprend, semble-t-il, forme, mais Joseph Comiti manifeste des exigences à l'égard de la FFMJC et de ses personnels : gestion de la Fédération par ses adhérents, ce qui implique que soit mis fin à la présence au conseil d'administration fédéral des représentants des directeurs, emploi des directeurs par les associations locales, régionalisation des structures fédérales avec la mission prioritaire de fournir des prestations éducatives et culturelles aux MJC. C'est le principe de cogestion de la FFMJC qui est contesté et le démantèlement d'un corps professionnel programmé.

Après discussion, Joseph Comiti accepte que les directeurs soient employés par les Fédérations Régionales sans pour autant revenir sur l'essentiel. Ses propositions sont mises en débat à l'assemblée générale extraordinaire convoquée expressément à Sochaux le 23 mars 1969. Le conseil d'administration national est divisé et les représentants des MJC ont mission de trancher. Le principe de création de fédérations régionales est adopté, mais l'emploi des directeurs par ces fédérations et la suppression de la cogestion avec les personnels sont refusés.

Les exigences de l'Etat ont été mises en minorité. Joseph Comiti ne l'entend pas de cette oreille et menace, s'il n'y a pas de changement, de supprimer totalement la subvention annuelle et de la répartir entre les autres associations et fédérations. Face à une telle pression, la FFMJC est proche de l'éclatement. Le Monde daté du 2 avril 1969 fait savoir que M. Trichaud, délégué général, a démissionné de son poste. Dans les jours qui suivent, il crée l'association des présidents des fédérations régionales, en rupture avec la FFMJC. **La première scission de la FFMJC est engagée.**

### **Paris-les hauts de belleville (1970), Thonon (1973) : la FFMJC en résistance**

La démission de Lucien Trichaud, la création de l'APREREG puis de l'UNIREG [1] réunissant des fédérations régionales indépendantes de la FFMJC, les attaques répétées de l'Etat et de la majorité politique du moment sèment l'inquiétude et souvent le désarroi chez les responsables des associations de base, également chez les élus locaux qui ont fait le choix des Maisons des Jeunes et de la Culture.

Des batailles souvent âpres s'engagent dans les MJC, qui doivent choisir leur camp. La presse locale et nationale se fait l'écho d'un événement qui prend une dimension publique. On en parle dans les congrès des partis politiques et les prises de position se multiplient. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports n'en démord pas.

La Fédération Française des MJC devra accepter les règles que l'UNIREG a fait siennes. Dans le cas contraire, les fédérations régionales qu'elle regroupe ne seront pas agréées et les financements FONJEP [2] des postes de directeurs supprimés.

La FFMJC n'a momentanément plus le choix sinon à accepter de disparaître en laissant le champ libre à l'UNIREG ou au processus de démantèlement du réseau fédératif des MJC et du corps professionnel des directeurs-éducateurs déjà clairement engagé : le centre fédéral passe de 41 à 19 salariés et nombre de ses services sont réduits ou ont tout simplement disparu (architecture, documentation, culture, Bureau d'animation et de rencontre pour les échanges internationaux). L'assemblée générale extraordinaire réunie à Paris, à la MJC des Hauts de Belleville, le 22 février 1970 accepte, contrainte et forcée, mais à une très large majorité, les modifications statutaires imposées par Joseph Comiti : les fédérations régionales deviennent les employeurs des personnels éducatifs et ceux-ci ne siègent plus avec voix délibérative dans les conseils d'administration.

Au lendemain de cette assemblée générale, on pourrait croire, au vu des statuts, qu'il y a deux institutions (la FFMJC et l'UNIREG) qui fonctionnent finalement selon les mêmes règles et

qu'en fait les MJC sont divisées tout en obéissant à des dispositions fédérales quasi identiques. Mais il y a un petit rien qui change beaucoup de choses. Considérant qu'il s'agit d'un mauvais coup porté aux MJC, les responsables de la FFMJC et le syndicat CGT du personnel n'acceptent au fond ni l'esprit de la régionalisation ni la façon dont elle a été imposée de l'extérieur. Les présidents des fédérations régionales nouvellement créées, réunis à Paris le 22 mars 1970, conviennent d'un certain nombre de dispositions qui redonnent du poids à l'échelon national. En effet, ils reconnaissent le rôle nouveau de collègue d'employeur dévolu de fait à la FFMJC et donnent mission à son conseil d'administration d'accomplir toutes les tâches incombant au collègue d'employeur : négocier et signer les contrats avec le FONJEP, négocier une convention nationale avec le personnel - ce qui fut fait en 1972, mettre en place un centre interrégional de la paie, outil d'apparence purement technique mais qui maintient un statut national du personnel.



Congrès de Thonon en 1973

A la différence de l'UNIREG, la FFMJC résiste. Elle réunit régulièrement, et dans la mesure de ses forces, les MJC affiliées et les directeurs. Elle reconstruit un espace et une parole nationale, regagne le terrain perdu, notamment dans le domaine de la cogestion avec les élus du suffrage universel et les personnels. Ainsi au congrès de THONON vote-t-on très largement une motion en faveur du retour à la cogestion avec le personnel, et l'assemblée générale extraordinaire de MARLY-LE-ROI (juin 1974) décide-t-elle à l'unanimité de la modification de l'article 9 des statuts de la FFMJC rétablissant ainsi le personnel dans sa voix délibérative. Il est vrai qu'entre temps, Monsieur MAZAUD a remplacé Monsieur Comiti et que, de l'aveu même de la FFMJC, "les rapports avec le ministère de tutelle ont été marqués par une écoute plus attentive". Mais la reconquête n'est pas seulement statutaire et juridique.

Passé le plus fort de la tempête, la FFMJC conduit une enquête d'orientation auprès des MJC et s'engage dans une réflexion et une reformulation de son projet.

## Dieppe (1974), Metz (1975) : la FFMJC en réflexion

Depuis la démission d'André Philip et le départ de Lucien Trichaud devenu délégué général de l'UNIREG, Paul JARGOT, sénateur de l'Isère, et Paul JANSEN occupent respectivement le poste de président et de délégué général de la FFMJC. L'esprit des fondateurs souffle toujours dans un conseil d'administration national composé de militants engagés et de sensibilités diverses.

Les solidarités de combat n'empêchent pas, bien au contraire, les affrontements d'idées et les interpellations musclées dans les assemblées générales et congrès, comme dans les journées nationales d'étude des personnels. L'échange, la réflexion, la contestation même entretiennent le climat d'une FFMJC en revendication et en mouvement, à la différence de l'UNIREG qui a plutôt choisi la voie de la conciliation et d'un humanisme prudent, resserré autour du couple animation globale et développement communautaire. Dès l'assemblée générale qui suit la scission à Versailles en novembre 1969, les représentants des MJC ont engagé la réflexion sur la reformulation de leur projet. Ils débattent du *"nouveau visage de l'éducation populaire permanente, des mutations du monde et des orientations nouvelles"*. La définition du projet éducatif et culturel des MJC se veut au centre d'un monde qui change, dans une histoire qui se fait : *"Un homme social nouveau commence à naître. Ces mutations, ce devenir doivent être intégrés dans un système éducatif et culturel nouveau. Aussi*

*réfléchissons-nous sans trêve aux grandes orientations à donner à notre institution si nous voulons encore faire oeuvre utile et conserver dans le siècle futur la place et le rôle que notre association avait su conquérir après la Libération.*" Cette reformulation du projet, on la retrouve également, et d'une manière souvent plus incisive encore, dans les journées nationales d'étude des directeurs. En juin 1974, à Dieppe, on s'interroge sur "le projet démocratique d'animation éducative et culturelle des MJC" en des termes très politiques qui engagent des choix de société. On pense et affirme que "les MJC ne peuvent plus s'expliquer comme un phénomène coupé des grands courants démocratiques et populaires que féconde notre pays" et "qu'il n'y a pas d'activité n'ayant rien à voir avec la politique".

Pendant ce temps, que font les MJC ? Comment évoluent-elles ? Peu ou prou, et différemment suivant les cas et leur espace d'implantation, elles ont trois axes de travail : -le développement des activités de loisirs culturels et éducatifs de toute nature et en particulier corporels (par exemple la danse sous toute ses formes), -le soutien et la diffusion d'une culture différente, alternative (les musiques folk, pop, rock, jazz, la chanson française, régionaliste, engagée et souvent contestataire, le théâtre dans sa dimension happening et création collective...), enfin -l'accueil et le soutien des mouvements sociaux qui se sont développés dans l'après 68 et qui aspirent à des changements profonds de société et de mentalité (mouvements antiracistes, antinucléaires, mouvements féministes, régionalistes, de libération des ondes...).



Les Etats Généraux des MJC  
Présidés par Paul Jargot (à droite)

L'Histoire est entrée dans les MJC. On s'éloigne de la maison des jeunes de l'après guerre. Les conseils de maison disparaissent peu à peu pour laisser la place à l'interpellation des pouvoirs publics et à ce qu'on appelle l'animation globale, très souvent investie par des jeunes adultes et les nouvelles classes moyennes salariées. La FFMJC prend acte de l'évolution, l'analyse, réoriente son projet que Jean LAURAIN présente aux états généraux de METZ (1975) marquant le 30ème anniversaire de la création de la République des Jeunes. Désormais, les MJC veulent être aussi des Maisons Pour Tous.

## La transformation des rapports aux collectivités : 1984 à 2007

### L'action "HELP" (1976), Nanterre (1977) : la FFMJC combative

Combative, combattante même, la FFMJC le devient assurément dans les années qui suivent la scission de 1969. En reprenant les paroles prononcées par le secrétaire général Jean LAURAIN lors de l'assemblée générale d'EPERNAY (1971), on peut dire qu' *"après le splendide isolement du temps de la prospérité et la triste solitude du temps de crise, la FFMJC a sauvé l'essentiel alors que tout pouvait être perdu"*. Les choses se disent en effet souvent en termes de lutte et de combat même si cela n'exclut pas, au nom d'une cogestion revendiquée, des attitudes de négociation et de conciliation avec les partenaires. Le corps professionnel, notamment celui des directeurs, joue un rôle considérable dans cette attitude revendicative et combative qui vise généralement l'État, son désengagement financier et son manque d'intérêt à l'égard des MJC, mais qui n'épargne pas non plus la FFMJC-employeur.



La Manifestation HELP. le 16/10/76

Sans aucun doute, l'action "HELP" qui se termine par une manifestation le 16 octobre 1976 à Paris, rassemblant environ 10 000 personnes venues de l'ensemble des régions de France, est-elle la forme la plus spectaculaire du combat mené par les MJC dans les années 70. La mobilisation des personnels et des bénévoles conduira la FFMJC et son nouveau président, Robert LENOIR, à rechercher et obtenir les moyens financiers permettant de procurer un poste à quelque trente directeurs-stagiaires sans emploi. Le congrès de Nanterre (novembre 1977) est empreint de cet esprit combatif sans détours, on se réclame d'une pédagogie du conflit dans l'action éducative, qui n'épargnera pas Paul DIJOURD, le premier ministre de la Jeunesse et des Sports à avoir à nouveau participé à un congrès de la FFMJC depuis la crise de la fin des années 60. Mais cette attitude combative n'est pas le seul fait de la Fédération. Les MJC mènent majoritairement et généralement une vie paisible, certes bouillonnante mais réglée par des rapports de dialogue avec les différents partenaires et en premier lieu les municipalités.



La Manifestation HELP. le 16/10/76

Cependant, pendant cette période, de nombreuses MJC se sont retrouvées à un moment ou à un autre en danger de disparition ou en situation de conflit. A chaque rassemblement national

se réunit un collectif d'expression de ces MJC en lutte, dont la Fédération se fait largement l'écho. Le congrès de Nanterre se déroule en plein conflit de la MJC-Théâtre des Deux Portes avec la Ville de Paris. La MJC de Vitry-Châtillon a été partiellement rasée au bulldozer au petit matin. La MJC de Boulogne-Billancourt, privée de locaux par la municipalité, résiste pendant de nombreuses années en s'installant sur une péniche dont elle a fait l'acquisition. On s'émeut localement et dans la presse nationale de l'action brutale conduite par le nouveau maire de Bédarieux (Hérault) contre la MJC : il a fait recouvrir de peinture blanche une fresque réalisée sur la nouvelle salle polyvalente ; le directeur est chassé et une grande partie des locaux supprimés. La Maison Pour Tous de La Mouffe est expulsée, son bâtiment détruit et elle est condamnée à émigrer à Marcoussis, en dehors de Paris. Cette situation n'empêchera pas, bien au contraire, la FFMJC de se développer dans les années 70.

Les élections municipales de 1977 témoignent de l'audience des MJC dans le pays. Dans de nombreuses villes, de nouvelles élites municipales appartenant aux classes moyennes en ascension, mettent en avant les enjeux du développement socioculturel dont elles sont issues. On crée encore beaucoup de MJC et de postes de direction à la fin des années soixante dix, si bien qu'après avoir perdu plus du tiers de ses maisons au moment de la scission, la FFMJC a presque retrouvé en 1981 son potentiel d'avant 1969, soit plus de mille MJC et près de 550 directeurs, encadrés par une vingtaine de délégué régionaux. De son côté, l'UNIREG compte un peu moins de 400 associations affiliées.

## Les MJC après 1981 : l'espérance déçue

Après la nomination manquée de Claude Dade-Brenjot en remplacement de Paul JANSEN parti à la retraite, c'est André JAGER qui accède en 1975 au poste de délégué général, où il est remplacé l'année suivante par Gérard KOLPAK. Celui-ci a le souci de reconstruire une grande Fédération des MJC et d'opérer une refonte des structures qui redonnerait aux MJC, à l'Institution et à ses salariés un statut national.

Le projet qu'il présente à l'assemblée générale de Marly en janvier 1981 prévoit un congrès national souverain, rassemblant MJC, représentants des collectivités locales, État, personnel fédéral et associations et organisations nationales fondatrices et partenaires directs de la Fédération. Ce projet prévoit également le retour à l'emploi national des directeurs et de l'ensemble des personnels fédéraux et la création d'un nouveau corps de personnels éducatifs pour seconder les directeurs. Ce projet est largement rejeté par l'assemblée générale de Marly-le-Roi. Le délégué général tire les conséquences du vote et démissionne de son poste où il est remplacé par Henri BLANC. Les divisions à venir sont sans aucun doute en germe dans le rejet de ce qu'on a appelé le "plan Kolpak".

En 1981, les MJC comme beaucoup de Français, aspirent au changement. Après ces années de combat pour la culture, l'éducation populaire et la démocratie, elles se sentent en droit d'espérer beaucoup dans la définition et la mise en place d'une nouvelle politique. Et c'est avec une satisfaction à peine dissimulée que la FFMJC et la majorité des institutions d'éducation populaire accueillent les résultats des élections de mai 1981. En effet, le changement de majorité politique va, au moins pour quelques années, modifier concrètement les rapports entre la FFMJC, les MJC et l'État.



Le Délégué Henri Blanc (à gauche) reçoit le nouveau Ministre du temps Libre André Henry (au centre)

A l'occasion du rassemblement des MJC à REIMS (mai 1982), M. André HENRY, ministre du Temps Libre (nouvelle appellation du Ministère de la Jeunesse et des Sports) annonce certaines dispositions et l'ouverture de quelques grands chantiers : la démocratisation du loisir et l'aménagement du temps libre, la réhabilitation de l'éducation populaire inscrite dans le projet de nouvelle citoyenneté annoncé par le Premier Ministre Pierre MAUROY, une loi sur la vie associative qui prévoit un "traitement" particulier des associations d'utilité sociale, proposition dont Jean LAURAIN, futur ministre, était le défenseur. Par ailleurs, on a créé un nombre significatif de postes FONJEP. La participation de l'État a été sensiblement augmentée et la FFMJC n'a pas été oubliée. Des relations régulières avec les services ministériels aboutissent en mars 1983 à la signature d'une convention entre l'État et l'Institution MJC tout entière, convention qui doit beaucoup au travail et à la ténacité du nouveau délégué général, Henri Blanc, et qui reconnaît, dans le cadre de financements pluriannuels, la vocation d'intérêt général des activités exercées par l'ensemble des associations fédérées à la FFMJC.

Mais la mise en place d'une politique de rigueur sonne le glas de nombreux espoirs. On annonce un budget de la Jeunesse et des Sports pour 1985 en diminution de 7%. Les crédits du temps libre et de l'éducation populaire baissent de plus de 11%. On enregistre la création de seulement trente postes FONJEP. A la FFMJC, ces reculs sont vécus comme du désintérêt, voire comme un désaveu, sentiment qui s'exprime à l'assemblée générale d'Angoulême en novembre 1985 : *"Les MJC et leurs fédérations sont, aujourd'hui comme par le passé, en position de mise à l'écart par le pouvoir politique national et régional"*, écrit-on dans le rapport moral. Depuis le rassemblement de Reims en mai 1982, les MJC ont retrouvé un statut fédératif leur permettant de délibérer dans des assemblées générales nationales souveraines. Mais les Fédérations régionales restent employeur des directeurs et certaines, plus que d'autres, pèsent d'un poids considérable. Par ailleurs, le syndicat CFDT a acquis une certaine audience auprès d'une partie du personnel et avance d'autres propositions, notamment en matière de diversification de l'emploi.

Dans le même temps, la mise en place de la décentralisation, sans transfert de moyens, laisse souvent les MJC seules face aux municipalités et aux pressions d'une commande locale qui s'exprime de plus en plus en termes de développement et de management partenarial.

### **L'assemblée générale du Mans (juin 1987) : la FFMJC à nouveau en crise**

Le rejet brutal du plan Kolpak lors de l'assemblée générale extraordinaire de Marly le Roi (janvier 1981) révélait un certain nombre d'enjeux sensibles qui agiteront la FFMJC à la fin des années 80 : le pouvoir respectif des échelons régional et national, la place du personnel dans la cogestion, la diversification des emplois pédagogiques et de direction, le projet de création d'un corps fédéral de nouveaux professionnels.

La première "cohabitation", qui voit arriver Monsieur BERGELIN en charge de la Jeunesse et des Sports, n'arrange pas une situation économique déjà difficile. Le président Patrick KRESSMAN qui a succédé à François GEOFFROY, préconise des licenciements et une restructuration de la gestion fédérale du personnel qui conduirait à une régionalisation de la paie et à la création d'un syndicat d'employeurs contrôlant les fonds recueillis. La gestion avec le personnel est mise à mal.



Roger Legrand (au centre), Président de la FFMJC annonce les résultats des votes de l'AG de Pont à Mousson, avec Jean Claude Lambert délégué général (à droite)

L'assemblée générale du Mans s'ouvre dans un climat particulièrement tendu. Le débat prévu le premier jour sur le thème "être jeune et citoyen" avec la participation du sociologue François DUBET est perçu par certains comme une manœuvre de diversion visant à faire passer en douceur un plan qu'ils entendent combattre par tous les moyens. Les travaux en commission n'ont pas lieu et les congressistes se réunissent en séance plénière pendant trois jours de débats houleux. Le rapport moral et le rapport financier sont rejetés. Le président KRESSMAN désavoué démissionne, ainsi que Gérard SANVICENS, délégué général par intérim. Une commission organisée autour de Roger LEGRAND met au point jusqu'au petit matin vingt et une propositions qui seront votées à une majorité plus ou moins confortable : la gestion nationale du personnel est maintenue dans le cadre des structures cogestionnaires existantes et les licenciements engagés suspendus. La démocratie a tranché mais les oppositions demeurent fortes entre une nouvelle majorité présidée par Roger Legrand et ceux que certains appelleront les "battus du Mans". On croit avoir trouvé un terrain d'entente avec la création d'un conseil d'employeur contrôlant le service interrégional de la paie confié à la FFMJC et à ses services dirigés par le nouveau délégué général, Jean-Claude LAMBERT. Mais le rapport moral présenté à l'assemblée générale de Châlons-sur-Marne (novembre 1989) n'obtient qu'une majorité relative des mandats.

Certaines fédérations régionales décident de retenir des fonds qui devaient être versés à la FFMJC. Cinq d'entre elles (Fédérations d'Île de France, de Grenoble, de Lyon, de Bretagne et de Champagne-Ardennes) se regroupent dans une structure nouvelle, l'AREGES (association de recherche, d'étude et de gestion sociale du champ socioculturel et des MJC), qui reprend à son compte nombre des propositions contenues dans le plan Kressman proposé à l'assemblée générale du Mans. L'assemblée générale de Pont-à-Mousson (novembre 1991) ne résout rien et témoigne au contraire de l'exacerbation des contradictions, que le Ministère de la Jeunesse et des Sports ne pourra pas - ou ne cherchera pas véritablement - à résoudre. En effet, celui-ci a fait le choix d'agréer, et ainsi de soutenir l'AREGES, ce qui, à l'évidence, favorisera l'éclatement.

Les fédérations régionales regroupées dans l'AREGES abandonnent bientôt le service interrégional de la paie pour gérer elles-mêmes leurs propres salariés. La deuxième scission de la FFMJC est engagée autour d'une querelle appelée par certains "des anciens et des modernes", sans véritable analyse globale de la société et des problèmes que le secteur d'activité, MJC comprises, va devoir affronter.

## **Les maisons des jeunes et de la culture cinquante ans après la création de la République des Jeunes : la FFMJC en refondation**

La FFMJC réunie en assemblée générale au Havre (Pâques 1994) entend bien rassembler toutes les MJC préalablement affiliées et avec lesquelles elle entretient toujours des liens directs. Mais de leur côté, les Fédérations régionales d'Île de France, Grenoble, Lyon, Bretagne, Champagne-Ardennes et Picardie ont quitté la FFMJC, pour rejoindre ensuite les fédérations régionales UNIREG dans une structure nouvelle : la Confédération des MJC de France. Ces fédérations sont regroupées autour de quelques valeurs du développement socioculturel et

salarient elles-mêmes des personnels qui ont ainsi perdu, en quelque sorte, leur statut national.



De gauche à droite : Régis Gontier, Président depuis 1991, Pierre Edmi, Ancien Secrétaire Général, Roger Legrand, Ancien Président, Jean-Claude Lambert, Délégué Général

La FFMJC, les onze fédérations régionales et les MJC qu'elles rassemblent ont modifié leurs structures : les directeurs et l'ensemble des personnels fédéraux sont directement employés par la FFMJC, ce qui confère aux fédérations régionales une réelle mission de développement du projet. Dans le même temps, on met progressivement en place un nouveau corps professionnel d'animateurs, adjoints de direction. La commémoration du 50ème anniversaire de la République des Jeunes à l'Assemblée Nationale en décembre 1994 réunit quelques grandes figures historiques des MJC (Maurice Herzog, Paul Jansen, Jean Laurain, Georges Bilbille...) et marque une volonté de refondation exigeante de la FFMJC autour d'un projet national que les MJC, lors de l'assemblée générale du Havre sous la présidence de Régis GONTIER, ont décidé de réécrire et de mettre à l'épreuve du terrain.

Ce projet national, qui doit aider les MJC à négocier et à développer un projet local, s'appuie sur une analyse du contexte de société marqué par la mondialisation des échanges et la progression de la précarité, mais aussi par l'émergence d'initiatives dans différents domaines (culturel, artistique, social, économique...). Il définit trois finalités, que les MJC doivent poursuivre dans une démarche cohérente et construite : le développement du lien social et de solidarité, la qualification des personnes, l'animation d'espaces publics de démocratie et de citoyenneté républicaine, d'expression du conflit, d'invention du politique et d'institution de l'individu dans sa capacité, en privé et en public, de pouvoir analyser, comprendre, délibérer et décider.

La FFMJC prend ses distances avec l'animation socioculturelle, dans laquelle on a trop enfermé les MJC au cours des deux décennies précédentes. L'éducation populaire, repensée d'une manière critique, est remise en avant ; ses procédures de travail sont réinterrogées, redéfinies dans des séminaires dont le contenu est publié dans les "lettres de la FFMJC", et qui débouchent sur une première Université d'Été à Avignon en juillet 1997 consacrée aux droits culturels des jeunes. Les jeunes y sont volontairement appréhendés, non comme une catégorie naturelle, encore moins comme un problème social à traiter séparément, mais comme une question centrale qui interpelle le mode de développement de notre société. Pour mettre en place son projet, et reconstruire un partenariat efficace avec l'État, les collectivités locales et les forces vives du pays, la FFMJC définit des actions prioritaires et se dote progressivement, malgré les difficultés du moment, d'un outil national permettant de restructurer une réelle vie fédérative autour de services : Culture et Communication, Gestion, Relations internationales, Formation des bénévoles et des salariés, Études et Recherche, Développement et Relations avec les partis politiques, les syndicats et les associations d'élus...

Dans un monde en plein bouleversement, les Maisons des Jeunes et de la Culture, associant bénévoles et professionnels, ont plus que jamais une utilité, une fonction, un avenir. Elles sont un espace de création, d'expérimentation éducative, culturelle, artistique, sociale et ... politique, au sens le plus noble du terme. Pour donner la pleine mesure de leurs capacités, elles doivent surmonter les divisions qu'on leur a trop souvent imposées, débattre librement d'un projet commun, restructurer un espace public à la dimension d'enjeux qui sont désormais planétaires.

## Les maisons des jeunes et de la culture au moment du 60ème anniversaire de la République des Jeunes : la FFMJC engagée dans la redynamisation

Réunies en juin 2000 à La Grande Motte, les Maisons des Jeunes et de la culture mandatent leurs représentants sur un contrôle plus rigoureux de la gestion de la FFMJC et sur la nécessité de redynamiser l'ensemble fédératif autour d'un projet national repensé et réactualisé à la lumière des travaux de l'offre publique de réflexion sur l'éducation populaire lancée par le ministère de la jeunesse et des sports. Le rassemblement de Dijon en 2001 jette les bases de cette mise en mouvement appuyée sur un manifeste largement diffusé, exprimant ce que sont, ce que proposent et ce que demandent les MJC.

Cette double exigence de rigueur de gestion et de redynamisation institutionnelle est animée par la direction de la FFMJC, son président Henri Blanc et son délégué général Michel Déhu, réfléchi et décidée par les instances de décision (conseils d'administration, Bureaux et assemblées générales qui suivront) et mise en œuvre par l'équipe fédérale nationale travaillant à Paris et dans les régions. Sont progressivement mis en place un plan de redynamisation des fédérations régionales, le renforcement du corps des délégués régionaux et des directeurs chargés de mission après des régions, une démarche de recherche-action qui, après l'abandon des Universités d'été, prendra la forme de groupes de travail autour de trois thématiques : l'animation territoriale, Jeunesse Culture et Citoyenneté, le débat d'idées. Il s'agit tout à la fois de réactualiser les méthodes de travail auprès d'un large public et tout particulièrement des jeunes, d'occuper toute sa place dans les grandes coordinations associatives nationales et régionales, d'être acteur des grandes transformations de société en cours, du local à l'international, d'être des interlocuteurs reconnus à tous les niveaux de l'organisation politique de la nation.

Après l'assemblée générale de novembre 2003, le conseil d'administration de la FFMJC et sa jeune présidente Hassiba Kaabeche s'engagent résolument dans la préparation du 60ème anniversaire de la République des Jeunes en faisant le choix de faire tenir ensemble des opérations portées par les jeunes, des débats de fond touchant à des problèmes de société, une assemblée générale délibérante et des moments festifs.

En ces temps de violence et de trouble où le politique et les relations entre l'individu, la société et les institutions sont en bouleversement, voire en crise, le projet de ce que l'on appelait à la Libération « une pédagogie de l'homme nouveau » retrouve une nouvelle actualité. Les MJC, plus que jamais, doivent se repenser et aider à repenser le monde pour que ni elles ni ceux qui les fréquentent ne soient absents des grands rendez-vous de l'histoire.

# Les MJC dans l'avenir : 2008 à ...

ADRESSE AUX ELUS REPUBLICAINS

La **Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture (FFMJC)**, Fédération d'éducation populaire, acteur de l'économie sociale et solidaire, fédère des associations locales, départementales et régionales, d'éducation populaire, laïques et indépendantes qui sont des espaces de liberté ouverts et des lieux d'expression des habitants.

La **Confédération des Maisons de Jeunes et de la Culture de France (CMJCF)**, fédère autour de son projet des associations locales, départementales et régionales qui œuvrent sur le terrain pour favoriser l'autonomie, l'épanouissement et l'insertion des citoyens afin de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture pour participer à la construction d'une société plus solidaire.

Ces associations, ainsi fédérées, entendent :

- permettre à chacun d'être acteur de sa vie et dans la cité,
- mettre en place les conditions pour que s'exerce une démocratie vivante en encourageant l'initiative et la prise de responsabilité, permettant à tous de devenir des citoyens actifs et responsables,
- animer et faire vivre des scènes culturelles de proximité, des espaces d'éducation et de loisirs au cœur des quartiers, dans les villes et les communes avec le souci de conjuguer de manière nouvelle les dynamiques artistiques et les dynamiques sociales et territoriales,
- contribuer à faire vivre des carrefours associatifs dans un partenariat actif avec les collectivités locales et territoriales contribuant au développement social et culturel de ces territoires et au maintien du lien social,
- encourager les expressions et les pratiques culturelles pour tous.

La **FFMJC** et la **CMJCF**, parce qu'elles partagent un même projet et s'enrichissent des expériences menées sur tout le territoire, ont la capacité à réunir et à mettre en mouvement des citoyens et à développer des initiatives nouvelles et innovantes.

La **CMJCF** et la **FFMJC** affirment la nécessité d'inscrire les relations entre les pouvoirs publics, les associations et leurs fédérations dans le cadre d'un **conventionnement pluriannuel**, reconnaissant par delà les actions menées, leur projet et la vie associative.

Nous demandons aux élus locaux de **s'appuyer sur les MJC pour conduire ensemble le renforcement de la démocratie représentative et de la démocratie participative** en reconnaissant pleinement les MJC dans :

- ▶ leur légitimité à exprimer les besoins de leurs adhérents, en favorisant par leurs actions éducatives l'expression et la prise d'initiative des citoyens et en les reconnaissant comme un élément constitutif de la démocratie locale,
- ▶ leur représentativité sur un territoire pour jouer un rôle actif dans une démarche visant à une co-élaboration des politiques publiques locales associant les élus les acteurs locaux notamment à l'échelle des communes, des agglomérations et des pays,
- ▶ leur rôle économique, qui leur confère une place singulière et spécifique entre le service public et le secteur marchand,
- ▶ leur rôle de créateur d'emplois :

- en soutenant les actions de formation menées en direction des élus associatifs bénévoles et des professionnels,
- en engageant rapidement une concertation autour des objectifs et des moyens d'une politique de l'emploi aidé plus que jamais indispensable.

**Nous souhaitons que chaque MJC puisse :**

- ▶ inscrire son action dans un **nouveau cadre de conventionnement** permettant de s'opposer aux logiques d'appel d'offre et de marchandisation. Ce conventionnement devrait s'appuyer sur la notion d'engagements réciproques définissant, reconnaissant et évaluant les rôles et fonctions de chacun.
- ▶ élaborer une **charte d'Education Populaire** actée par les pouvoirs publics locaux afin :
  - de promouvoir le rôle et l'importance de la place des MJC dans les dynamiques d'animation des territoires,
  - d'accompagner les projets associatifs culturels et de développement artistique notamment pour qu'ils soient soutenus par l'ACSE, et les DRAC,
  - de reconnaître que la place des pratiques amateurs et de l'éducation artistique et sportive participe à la construction de la personne et à son inscription dans la société.
- ▶ permettre aux **jeunes d'être acteurs de leur projet de vie** en facilitant leur parcours vers l'émancipation et l'autonomie (accès à l'éducation, à la santé, aux droits civiques et à l'emploi...)

**La CMJCF et la FFMJC sont particulièrement attentives** à la manière dont se mettent en œuvre aujourd'hui la politique de décentralisation et la modernisation de l'Etat dans le cadre de la révision des politiques publiques. Elles affirment la nécessité, qu'à tous les niveaux de la République, une politique ambitieuse d'éducation populaire soit développée, et que les acteurs de l'économie sociale et solidaire soient reconnus.

Nous sommes ainsi pleinement solidaires de la revendication des associations d'élus qui revendiquent de pouvoir disposer des moyens suffisants pour exercer, en associant les populations, les compétences nouvelles attribuées aux collectivités, par la Loi.

Nous affirmons la nécessité de lutter partout, contre les **inégalités sociales et territoriales et pour le rôle essentiel de l'Etat**, garant de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité républicaine.

**La CMJCF et la FFMJC c'est :**

- **1460 MJC** adhérentes,
- **5600 Conseils d'Administration** et 1500 Assemblées Générales par an,
- **23500 administrateurs, 32 000 bénévoles, 9300 emplois associatifs,**
- **630 000 adhérents**, dont 150 000 adhérents entre 16 et 25 ans et près de 6 millions d'usagers
- **1 million de jeunes engagés dans des projets** et les actions des MJC.